



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2017-126**

**AVIS** est donné que le règlement R-2017-126 intitulé «**Règlement sur les taxes pour l'exercice financier 2018**» a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 18 h 10.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2017-126 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 janvier 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**